

Comment devenir D.D.E.N. ?

DEVENEZ DDEN

Le DDEN est nommé par l'Inspecteur d'Académie pour une période renouvelable de 4 ans. Son mandat est révocable à tout moment. Il doit être âgé de 25 ans minimum, jouir de ses droits civiques, avoir fait preuve de son attachement incontesté à la cause de l'enseignement public.

Comment devenir DDEN : <http://www.dden-fed.org/comment-devenir-d-d-e-n/>

Le DDEN un auxiliaire bénévole de l'administration de l'Education (<http://www.dden-fed.org/une-fonction-officielle/>) et un adhérent de la Fédération nationale des DDEN (<http://www.dden-fed.org/>). La mission première du DDEN est la **visite des écoles d'une circonscription**.

Le DDEN a la charge pour assurer le bien-être des enfants et de l'équipe enseignante au sein de l'établissement :

- équipements – entretien – sécurité – hygiène et salubrité – crédits – fréquentation scolaire – santé – restauration scolaire – centre de loisirs – classes transplantées – transports – bibliothèque, salle informatique, etc...
- Depuis le 19/11/1980 il est **membre de droit du conseil d'école**. A ce titre, il prend part au débat et à tous les votes.
- Tous les deux ans, il effectue localement **l'enquête demandée par la fédération nationale des DDEN**. Les buts de ces enquêtes sont de réunir des informations sur la vie scolaire, de sensibiliser les DDEN sur des questions générales en effectuant une recherche, de dégager des propositions à l'attention des partenaires de l'éducation nationale.

Le **suivi de l'organisation scolaire** est une de ses missions principales : ouverture/fermeture de classe, cycles scolaires, carte scolaire, rythmes scolaires, etc...

Son rôle est de faciliter les relations entre les partenaires du système éducatif : inspecteur départemental ou académique, maire et conseillers municipaux, parents, enseignants et personnels de l'école et du périscolaire.

Il tente de motiver et d'inciter les enseignants à participer au **concours des écoles fleuries**, reconnu par le ministère de l'Education nationale.

Le DDEN est un serviteur de l'Ecole Publique et de son enseignement des valeurs républicaines basées sur la laïcité et la démocratie. A l'origine, devant apporter un soutien à l'Ecole Publique par un réseau d'aide sur tout le territoire, sa mission s'est élargie : **maintenir le lien social** et, tout en adaptant l'Ecole à notre société en perpétuelle évolution, **promouvoir les valeurs de la République**.

Fédération des DDEN 124 Rue La Fayette 75010 PARIS – Téléphone : 01 47 70 09 59 – Courriel : secretariat@dden-fed.org